

5782
—
88

Klostermann

Munich.



Paul Klostermann München, Othokr. 4



79 a

50 a

Hondou, Signé

Mantua et Rod. via

Schlösser

Chez M. Klostermann

Ottobstr. 4 München

18 décembre 1929.

C.

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci-jointe de M. Ernst Wiest, à Munich, qui offre en vente une oeuvre attribuée par lui à Lucas de Heere et représentant un " Jugement de Paris ". Il s'agirait, d'après M. Wiest, d'un carton de tapisserie. J'ai répondu à M. Wiest que des documents de ce genre concernaient plus particulièrement vos Musées.

Agréez, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Capart

Conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire
Bruxelles.

18 décembre 1929.

C

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la peinture dont vous avez bien voulu me transmettre la photographie par votre lettre du 5 décembre, étant, d'après vous, un modèle de tapisserie, j'ai transmis votre offre à mon Collègue, M. Carpart, conservateur des Musées Royaux d'Art et d'Histoire (Cinquantenaire) à Bruxelles, que la chose concerne plus particulièrement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Ernst Wiest

Arcisstrasse, 8,

Munich.

19 septembre 1929.

Mon cher Collègue,

M. Klosterman, Ottostrasse, 4, à Munich, vient de me faire parvenir la photographie d'un plâtre qu'il désire vendre. Ce plâtre est signé : Oudon, et représente Mme de Rode, née Schlöser. Il demande pour cette oeuvre 4.000 mark.

Comme nous ne pouvons songer à acquérir cette oeuvre, je juge utile de vous donner connaissance de la proposition, tout en vous faisant parvenir la photographie. Vous pourriez répondre directement à M. Klosterman.

Veillez agréer, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Vitry

Paris.

Paul Klostmann
Antiquitäten
München, Ottost. 4

München, den 31. Okt. 29.

Herrn

Professor L. van Puyvelde
Musée Royal

Brüssel
9 Rue Royal

Sehr verehrter Herr van Puyvelde!

Ich bestätige Ihnen noch bestens dankend
Ihren letzten Brief und teile Ihnen höflichst
mit, daß der born. Bega signiert und von
Glich' expertisiert ist. Auch der Pieter van
Schendel ist einwandfrei signiert. Der Lambert
Lustreis ist nicht signiert. Da der Bälgen noch
abwesend ist, dauert es einige Zeit, bis ich Ihnen
die Photos schicken kann. Die Ihnen gemachten
Preise sind meine Kettpreise, ich muss
deshalb für mich noch 10-12% draufschlagen,
wobei ich annehme, daß Sie damit einverstanden sind,
da es sich um sehr gute und preiswerte Bilder
handelt. Ich werde Ihnen die Photos sofort nach Rück-
kehr des Sammlers zusenden.

Mit besten Grüßen

hochachtungsvoll & ergebenst

Gaullklostmann

12 octobre 1929.

Cher Monsieur,

A mon grand regret, je ne vous ai pas rencontré à Munich. Ce sera pour une prochaine fois.

Les trois tableaux que vous nous offrez en vente :

Lambert Sustris
Corn. Bega
Pieter v. Schendel

ne pourraient intéresser nos musées que dans le cas où ils seraient signés et tout à fait authentiques de la main de ces maîtres.

Pe pourriez-vous nous envoyer les photographies ?

Il me serait difficile de vous désigner un prix à demander pour le carton de tapisserie. Je n'ai aucun point de repère pour le faire.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Klosterman

Ottostrasse, 4,

Munich.

München, den 18. Juli 29.

Sehr geehrter Herr Direktor !

Haben Sie meinen van Noort nicht verkaufen können ? Wenn nicht, so senden Sie mir bitte das Bild ja gut verpackt & vorher auf der Rückseite mit dünnen Brettern verleimt, damit es nicht noch mehr Sprünge bekommt, auf meine Kosten zurück.

Herrn Prof. Aug. L. Meyer von der alten Pinakothek der auch in Ihrem Ausschuss ist, sagte, Sie möchten doch Stifter für unseren Karton, Noah Einzug in die Arche, gewinnen. Ist Ihnen Herr S. L. G. Movte in Brüssel bekannt ? Herr Prof. Meyer möchte zu gerne, dass das Stück nach Brüssel ins Museum oder guten Privatbesitz käme. Herr Direktor setzen Sie sich doch bitte mit Herrn Movte in Verbindung, vielleicht haben wir doch Glück.

Ihrer baldigen Antwort entgegensehend zeichnet
mit vorzüglicher

Hochachtung

Fankelmann

Absender: Paul Kloosterman

Wohnort: Kunsthandlg.

Straße, Hausnummer,
Gebäudeteil, Stockwerk

München
Ottavstr. 4.

Postkarte



UNIVERSITÄT
BIBLIOTHEK

Herrn Prof. Dr.

Peyreldt



in Brüssel

Museum Roaux

Straße, Hausnummer,
Gebäudeteil, Stockwerk

9 Rue de Musep

(10. 28)

G 154 Din 416

Téléphone Nos 217,17 - 217,18 - 235,29 - 288,56
Compte chèques postaux 580,66
Registre du Commerce Bruxelles N° 120

Adresse télégraphique
GONDRAND-BRUXELLES

Société Française de Transports
GONDRAND FRÈRES

ANONYME : CAPITAL frs 4,000.000 entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : 24, RUE DE LA DOUANE, 24 - PARIS

SUCCURSALE DE BRUXELLES

7, QUAI DU COMMERCE

Van Noort

Bon d'Enlèvement

SERVICE

Paris

Bruxelles, le

12/11 19*17*

REÇU de MM. *Alfred Rogiers des Baux*

Directeur de Belgique

les colis suivants :

Cabinet du Conservateur en chef

9 paquets de musique

en tableaux

sans vérification de poids ni de contenu.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS

GONDRAND Frères

SUCCURSALE DE BRUXELLES

N. B. Afin d'éviter des retards et des erreurs dans les expéditions, prière de ne jamais omettre de nous faire parvenir des instructions par écrit.

Aucune assurance n'est couverte sans ordre écrit répété pour chaque expédition.

II juillet 1929

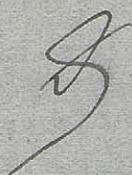
Annexe

Messieurs

Comme suite à votre lettre du 3 février 1929 H.A. Douane 233697 nous avons l'honneur de vous retourner le permis de séjour temporaire concernait le tableau attribué à Van Noort en vous priant de bien vouloir faire enlever ce tableau au Musée pour le réexpédier à son propriétaire

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée

Pour le Conservateur en chef
Le comptable.



Messieurs Gondrand
7 quai du Commerce.
Bruxelles.

21 juin 1929.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 18 juin par laquelle vous offrez les cartons de tapisserie à un prix moindre.

Je me permets de vous faire savoir d'une façon définitive que les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique ne pourront pas devenir acquéreurs de cette tapisserie en ce moment. Ils ne disposent pas de crédits suffisants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Kloostermans

Ottostrasse, 4,

Munich.

Münster, den 19. Juni 1929.

Sehr verehrter Herr Professor!

Ich habe gestern in meinem Brief ganz vergessen Sie darum zu bitten, meinen Karton, der noch nie veröffentlicht ist, freundlichst in Ihre Kunst abbilden zu lassen & zu besprechen. Ich würde Ihnen gerne, wenn Sie Wert darauf legen meine Korrespondenz mit dem bekannten Herausgeber Dr. Heinrich Gähnel überlassen.

Mitte, sehr geehrter Herr Professor, sehen Sie doch an, dass Ihr Museum den Karton kauft.

Mit freundlichen Grüßen
hochachtungsvoll
ergebenst
Jantklostermann

Absender:

Paul Klusmann

Wohnort:

München, Otho 4. 4

Straße, Hausnummer,
Gebäudeteil, Stockwerk

Postkarte



GESELLSCHAFTSFAHRTEN
MIT POST
STAUD
15
BILL
UND GELDS



Herrn Professor Dr. van Puyvelde

Musée Royal

in Brüssel

Rue de la Musée. 9

Straße, Hausnummer,
Gebäudeteil, Stockwerk

(10. 28)

C 154 Din 476

Paul Klostermann
Kunsthandlung
München, Ottostr. 4.

München, den 18. Juni 29.

Herrn Professor L. von P u y v e l d e

Br ü s s e l .

Sehr geehrter Herr Professor !

Ich danke Ihnen sehr für Ihr gefl.
Schreiben. Heute kann ich Ihnen eine günstige Nachricht senden.

Ich besitze den Karton zusammen mit den Erben der adeligen
deutschen Familie, die ihn seiner Zeit in Venedig kaufte. Bis jetzt
musste ich 120000.- Mark verlangen, da er zu ungefähr 100000.- Mk
bei der Erbauseinandersetzung übernommen wurde. Da nun sich die
allgemeinen Vermögensverhältnisse auch in dieser Familie ~~sich~~ sehr
verschlechtert haben, schlägt mir der Erbe vor, ich soll den Karton
ganz alleine übernehmen.

Ich bin dazu auch evt. bereit & wende mich
vertrauensvoll an Sie, sehr verehrter Herr Professor, mit der höfl.
Bitte erneut an die Kommission heran zutreten, ob das Museum ein
Angebot von 60000.- sechszigtausend- Gold Mark, annehmen würde.
Vorausgesetzt, dass ich an die belgische Steuerbehörde, keinerlei
Abgaben bezahlen muss, weil das Stück dann in Ihr Museum käme.

Ich gebe mich der angenehmen Hoffnung hin, dass jetzt dem Ankauf
nichts mehr im Wege steht & dass das wichtige Dokument für die
flämische Tapiserie in Ihr berühmtes Museum gelangt.

Ihrer baldigen Antwort gerne entgegensehend zeichnet

Hochachtungsvoll
ergebenst

Paul Klostermann

13 juin 1929.

A.L.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 courant par laquelle vous me faites savoir que le tableau de Van Noort peut être conservé ici jusqu'à la fin du mois de juin.

Quant aux cartons de tapisserie, les Musées Royaux d'Art et d'Histoire (Cinquantenaire) n'ont pas les moyens de l'acquérir.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Klostermann,
Ottostrasse, 4,
Munich.

Paul Klostermann
Kunsthandlung
München, Ottostrasse 4.

München, den 5. Juni 1929.

Herrn Professor Dr. L. van P u y s v e l d e

Br ü s s e l .

Sehr geehrter Herr Direktor !

Ich danke Ihnen für Ihr gefl.

Schreiben & bitte Sie mein Gemälde van N o o r t noch bis Ende Juni dort zu behalten, aber es dann zurück zu senden, wenn es bis dorthin nicht verkauft ist, da ich hier einen Interessenten habe. Wenn es notwendig sein sollte, bin ich auch gerne mit einverstanden dem Käufer in Brüssel ein Ziel auf 6 bis 12 Monate einzuräumen. Vielleicht lässt sich dadurch ein Verkauf ermöglichen.

Vielen Dank für die freundliche Mitteilung wegen der Tapiserie, die sich in Wien befand, ich habe jetzt dorthin geschrieben.

Es wird Sie vielleicht interessieren, dass Dr. Heinrich Göbel in Kolberg sagt, dass mit grosser Wahrscheinlichkeit, für die Tierwelt der Hofmaler Francisco Hernandez ^{Madrid um 1500} & für die Figuren Michel Coxien, in Frage kommt.

Glauben Sie, sehr verehrter Herr Direktor, dass der Ankauf meines Kartons für Ihr Museum sich vielleicht dadurch ermöglichen liehse, dass ich nur für einen Teil bares Geld bekomme & für den anderen Teil evt. von Ihnen etwas in Tausch ?

Bitte schreiben Sie mir darüber.
Mit dem Ausdruck der vorzüglichsten Hochachtung

zeichnet
ergebenst

Paul Klostermann

*Reparatur
Cungquander
Carre
a. a. f. f. b.
Cungquander
Reparatur
Reparatur*

27 mai 1929.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 21 mai, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous ne possédons pas de photographies des tapisseries de Pannemaker " Entrée de Noé dans l'arche ". Il n'existe ni dans les Musées Royaux des Beaux-Arts, ni dans les Musées Royaux d'Art et d'Histoire rien qui porte la marque de Pannemaker, mais je sais qu'une tapisserie tissée par lui appartenait à la Couronne d'Autriche. Vous pourriez vous adresser à Vienne.

Je regrette beaucoup que le prix de la tapisserie que vous avez offerte dépasse de loin les disponibilités des Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles.

Quant au tableau de Van Noort il se trouve toujours dans nos Musées. Je l'ai déjà offert aux Musées d'Anvers, mais celui-ci ne le désire pas. J'aimerais le voir rester en Belgique et je l'ai fait voir déjà par l'un et l'autre amateur d'art. Si vous désirez cependant l'avoir en retour, je vous le ferai parvenir.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Klosterman

Ottostrasse, 4,

Munich.

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

München, den 21. Mai 1929.

Herrn Professor Ruysvelde

Museumsdirektor Musées Roaux des Beaux-Arts
de Belgique
Brüssel

Sehr geehrter Herr Professor !

Ich danke Ihnen verbindlichst für Ihre freundliche Mitteilung über meinen Karton, die mich ausserordentlich interessiert und bedauere nur, dass der Ankauf nicht zu Stande kam. Bitte halten Sie das für die Geschichte der flämischen Tapiserie wichtige Stück im Auge.

Wenn vielleicht für später ein Erwerb möglich wäre, so bitte ich Sie freundlichst sich an mich zu wenden, ich würde Ihren Absichten so gut es mir möglich ist, gerne entgegenkommen.

Auch für meinen A. van Noort hätte ich gerne, dass er in Brüssel bliebe. Wenn ein Verkauf zu einem reducierten Preis zu 1600.- Mark, allerhöchstens 1500.- Mark möglich wäre, wäre ich, wenn es bald sein könnte, einverstanden. Im anderen Falle bitte ich das Bild hierher per Frachtgut auf meine Kosten zurück zu schicken.

Noch eine Bitte hätte ich an Sie, sehr geehrter Herr Professor. Könnten Sie mir nicht eine Stelle namhaft machen, wo ich eine Fotografie nach dem von W. Pannemaker gewebten Gobelin Noah's Einzug in der Arche beziehen könnte ?

Im voraus bestens dankend zeichnet mit

vorzüglicher Hochachtung
ergebenst

Paul Klostermann

*Rechtsig
Noort la
Pannemaker
une liste
à Combronne
d'Antiquaire*

14 mai 1929.

Monsieur,

J'ai transmis votre proposition de vente d'un carton de tapisserie au département des arts décoratifs des Musées Royaux d'Art et d'Histoire. Le prix que vous demandez; 120.000 mark est inabordable pour un musée belge. Malgré tout l'intérêt que présente ce document pour l'histoire de notre tapisserie flamande, nous sommes dans l'impossibilité d'envisager une telle acquisition. Ce carton a été tissé à plusieurs reprises par Willem Pannemaker et par d'autres tapissiers bruxellois.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Paul Klosterman
Ottostrasse, 4,
Munich.



BRUXELLES.
SECTION

Bruxelles, le

13 mai 1929

Cher Monsieur,

Je vous retourne ci-joint la photographie du
carton de Lapissier que M^r Klosterman vous avait envoyé.
Le prix de 720.000 frs est malheureusement trop élevé
pour que nous puissions envisager une telle acquisition; c'est
dommage, car ce carton est intéressant au point de vue de
la tapisserie flamande, ayant, par effet, été tissé à plusieurs
reprises par Willem Pannemaker, et par d'autres tisseurs
bruxellois.

Veuillez recevoir, cher Monsieur van Tuyvelde, l'assurance
de mes sentiments très distingués

A. Crick-Lentzgen

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

München, den 11. Mai 1929.

Dem Hauptkonservator Professor Dr. van Ruysseldt, Brüssel

Sehr geehrter Herr Direktor !

Höflich bezugnehmend auf
mein Schreiben vom 12. April & meine Postkarte vom 14.4. 29.
teile ich Ihnen ergänzend noch mit, dass Herr Stadtbaurat Dr.
Heinrich Göbel in Kolberg, der Verfasser der Wandteppiche der Nieder-
lande, dem ich auch eine Photographie sandte, mir soeben schrieb, *und*
dass er meinen Karton als eine ebenso seltene als interessante
Arbeit bezeichnet. Er datiert das Stück mit 1540 Brüssel. Dr. Göbel
ist der Ansicht, dass mein Karton der in Madrid befindlichen Noah
folge/z. Teil von dem berühmten Atelier der Pannemaker / sehr
nahe steht. Er will seinen umfangreichen Photobestand daraufhin
ansehen, ob er eine unmittelbare Wiedergabe meines Kartons findet.

Dürfte ich Sie sehr geehrter Herr Professor bitten, da mir
Ihre Ansicht darüber ausserordentlich wichtig ist, mir mitzuteilen,
ob Sie schon Zeit gefunden haben, sich damit zu beschäftigen ?

Genehmigen Sie, dass ich Ihnen im Voraus meinen verbindlich-
sten Dank dafür abstatte.

Mit vorzüglicher Hochachtung
ergebenst

Paul Klostermann

7 mai 1929.

Chère Madame,

La tapisserie dont je vous ai récemment envoyé une photographie m'est proposée par M. Klosterman de Munich. Elle vient de nous être offerte à nouveau par M. Ernst Wiest, de Munich qui en demande la somme de 120.000 mark. Il prétend que le Maître Guillaume de Pannemaker pourrait avoir tissé cette oeuvre.

Voulez-vous me faire savoir si je dois mettre ces deux marchands en rapport avec les Musées Royaux d'Art et d'Histoire ?

Veuillez agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Madame Crick - Kuntziger

Attaché aux Musées Royaux du Cinquantenaire

Bruxelles.

Ernst Wiest

Arcisstrasse 8.
- Pienzenauerstrasse 2-

~~Fernruf 42048~~ 54848

München, le 4 mai 1929.

Monsieur le Conservateur en chef

des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique

Bruxelles. 9, Rue du Musée.

Monsieur le Conservateur en chef,

En réponse à votre lettre du 4^{ier} mai 29, j'ai l'honneur de vous informer que le prix du carton pour tapisserie "Noé se rendant dans l'Arche" est limité à Reichsmark 120.000.-.

Je profite de l'occasion pour vous faire savoir que de la part des Etats Unis on fait des efforts d'avoir la préséance sur ce carton.

Sans doute il vous interressera en outre le renseignement que Monsieur Adolfo Venturi de Rome viendra visiter Munich cet été pour inspecter le carton. On suppose qu'il vienne de la part du gouvernement italien.

En attendant j'ai découvert, qu'un autre maître tapissier de Bruxelles pourrait entrer en considération comme auteur. C'est Guillaume de Pannemaker, qui a tissé trois suites: "l'Histoire de Noé", exécutée pour le roi Philippe II, vers le début du règne de ce prince, en collaboration avec Francois Geubels.

Il me serait donc très agréable de pouvoir vous procurer

cette sublime et unique oeuvre, et je vous prie, Monsieur le
Conservateur en chef, de vouloir bien me faire parvenir votre
décision le plus tôt possible.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie, Monsieur le
Conservateur en chef, d'agréer l'assurance de mes sentiments
dévoués

Ernst Wiest

I mai 1929.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 25 avril. J'ai déjà reçu une proposition d'achat concernant l'oeuvre que vous me soumettez : un carton pour tapisserie " Noé se rendant dans l'Arche ". La chose pourrait nous intéresser. J'aimerais savoir à quel prix l'oeuvre serait mise en vente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Ernst Wiest
Arcisstrasse, 8,
Munich.

Ernst Wiest

Arcisstrasse 8.
~~Pienzenauerstrasse 2~~

Fernruf 42048 54848

München, le 25 avril 1929.

Monsieur le Conservateur en chef

du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique

Bruxelles.

Monsieur le Conservateur en chef,

Par la présente je me permets d'attirer votre attention sur une oeuvre, unique en son espèce, et de la dernière importance pour la ville de Bruxelles, par le maître tapissier, le Bruxellois nommé Pierre d'Enghien, dit van Aelst, qui tenait un rang éminent parmi ses contemporains et "dont la place est marquée dans le Panthéon des célébrités bruxelloises".

Le carton: "Noé se rendant dans l'arche", 3 à 5 mètres, illustré par la photographie incluse, est sorti de l'atelier de P. van Aelst, et, sans doute, ce dessin original faisait partie des quatorze tapisseries de l'Histoire de Noé, qui van Aelst a travaillé en 1522 pour la gouvernante des Pays-Bas.

Une découverte d'importance.

La photographie est dure. Les contours de l'original sont d'une tendresse remarquables, également les couleurs, qui font impression d'une tapisserie marquante. Le carton est exécuté en couleurs en détrempe sur du papier collé ensemble. Il est en très bon état, comme prouve la photographie.

Le carton, faisant partie, comme oeuvre de Raffael, de la

Galerie de tableaux Manfrin a Venice, qui n'existe plus depuis une cinquantaine d'années, était tombé dans l'oubli et fut découvert par hasard; maintenant il est conservé a Munich.

J'ose à supposer que cet ouvrage est d'importance pour le Musée Royal des Beaux Arts de Belgique et que l'incorporation serait un complément de l'effectif célèbre.

Veillez avoir l'extrême obligeance, Monsieur le Conservateur en chef, de vouloir bien me faire parvenir quelques lignes, et, en cas que l'achat ne peut pas pris en considération, de vouloir bien me faire renvoyer la photographie.

Veillez agréer, Monsieur le Conservateur en chef, l'expression de mes civilités empressées

Ernst Wiest

22 avril 1929.

Chère Madame,

M. Paul Klosterman à Munich, Ottostrasse, 4, qui nous a présenté en vente un tableau, nous adresse la photographie ci-jointe d'un grand carton (papier sur toile) peint à tempera. Ce carton aurait appartenu, pendant 2 à 300 ans à la famille des doges vénitiens Manfrin et passa alors pour être une oeuvre de Raphaël. Vers 1880 il devint la propriété d'une famille noble d'Allemagne. D'après M. Klosterman, W.V. Bode aurait attribué ce carton à un peintre romain vers 1520-1530.

M. Klosterman désirerait savoir si une tapisserie aurait été exécutée à Bruxelles d'après ce carton, et si l'oeuvre ne devrait pas être attribuée à un peintre flamand ?

Pourriez-vous me donner ces renseignements ?

Je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Madame Crick - Kuntziger

Musées Royaux d'Art et d'Histoire

Bruxelles.

Sehr geehrter Herr Professor, München, 14. April 1929.

Zu meinem letzten Brief möchte ich noch Folgendes
erwähnen. Die Photographie, die ich Ihnen sandte,
gibt zwar die Konturen der Zeichnung scharf
wieder, wird aber den vollendet weichen und
zarten Temperaturen des Originals nicht gerecht.

Das Gemälde selbst wirkt nicht hart,
es hat einen warmen gelblichen und blau-
grünlichen Gobelin-ton mit einigen rötlichen,
zum Teil ins stärkere Rot gehenden Farben,
die z. B. in den Gewändern der Haupt-
figuren und hauptsächlich in den Vögeln und
in den anderen Tieren vorkommen. Es gehört
Mit vorzüglicher Hochachtung
Paul Kustermann

Abfender:

Paul Fuchsler

Wohnort:

München, Oskarstr. 4

Straße, Hausnummer,
Gebäudeteil, Stockwerk

Postkarte



Monsieur le Professeur

van Ruyvelde

in Bruxelles

Musée Rogaux d'Art

Straße, Hausnummer,
Gebäudeteil, Stockwerk

Rue de la Musée

(10. 28)

C 154 Din 476

19 avril 1929.

Mon cher Collègue,

Vous vous souvenez d'avoir vu le tableau de Adam VAN NOORDT qui a été proposé à la Commission d'Art Ancien et appartenant à M. Kloeterman à Munich.

La Commission n'en a pas voulu.

Avant de le réexpédier, je vous demanderais encore si vous ne seriez pas désireux de l'acquérir pour le Musée de Gand ? On en demande le prix de 2.800 mark.

Croyez, mon cher Collègue, à mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Hulin de Loo

Place de l'Evêché, 3,

Gand.

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

München, den 12. April 1929,

An die verehrliche Direktion des Brüsseler-Museum

Brüssel.

Sehr geehrter Herr Direktor !

Ich gestatte mir Ihnen anbei eine Photographie meiner neuesten Erwerbung zu übersenden.

Es ist ein 3 :5 m grosser Carton, Papier auf Leinwand, Einzug Noah's in die Arche. Temperamalerei, sehr gut erhalten. Er war ca 200 - 300 Jahre Eigentum der venezianischen Dogenfamilie Manfrin, galt dort als Raphael & gelangte nach Erlöschen der Familie durch Erbteilung in den 80. Jahren des vorigen Jahrhundert in den Besitz einer deutschen adeligen Familie, von welcher ich es vor einigen Tagen erwarb. W. v. Bode schreibt es einem römischen Maler der 20 oder 30 Jahre des Cinquecento zu.

Würden Sie so freundlich sein und mir mitteilen, sehr geehrter Herr Direktor, ob ein Gobelin nach diesem Karton vielleicht in Brüssel gewebt wurde, oder ob Sie eine Vermutung haben, welchem Maler es zuzuschreiben wäre ? - Könnte es nicht ein flämischer Maler sein ? -

Sehr danke ich Ihnen auch für Ihre freundliche Bemühungen um meinen A. v. Noort. Wenn keine Aussicht mehr vorhanden ist, das Gemälde dort zu behalten, wäre ich Ihnen sehr verbunden, wenn Sie es mir zurück senden & es vielleicht durch einen Ihrer Herrn Restauratoren provisorisch auf der Rückseite so verkleben liessen, dass es beim Transport keinen weiteren Schaden erleidet.

Mit besten Dank für Ihre Mühe zeichnet mit Freundlichen Grüßen

Hochachtungsvoll

Paul Klostermann



KONINKLIJK MUSEUM VAN SCHOONE KUNSTEN ANTWERPEN

MUSEE ROYAL DES BEAUX-ARTS ANVERS

19-3-1929.

Den Heer Van Puyvelde
Hoofd-Conservator der Koninklijke Musea
BRUSSEL.

Geachte Collega,

Ten antwoorde op uw schrijven van 9 Maart deel ik
U mede dat de Commissie van het Museum de noodzakelijkheid niet
inziet, thans een werk aan te koopen van Adam van Noort.

Met mijn beste groeten.

De Conservator,

Ant. Cornette



KONINKLIJK MUSEUM VAN SCHOONE KUNSTEN ANTWERPEN

MUSEE ROYAL DES BEAUX-ARTS ANVERS

12-3-1929.

Den Heer Dr. L. van Puyvelde
Hoofd-Conservator der Koninklijke Musea
B R U S S E L.

Geachte Collega,

Ik dank U voor de mededeeling betreffende het
schilderij door Adam van Noort. Ik zal de kwestie op de eerst
komende zitting onderwerpen aan de Commissie.

Met beste groeten.

Ant. Cornette

9 maart 1929

Geachte Collega,

In ons Museum voor Oude Kunst berust een schilderij van Adam van Noort, Christus de kinderen zegenend, een echt werk van den meester van Rubens, en beter dan de schilderij van hetzelfde onderwerp dat wij reeds vroeger bezaten.

Wij koopen het niet. Zou uw Commissie er lust in hebben De prijs is 2800 mark .Misschien wil de eigenaar het ook wel tegen iets minder verkoopen

Met mijn beste groeten

Den Heer Mr. A. Cornette
Conservator van het Kon. Museum
Antwerpen.

8 février 1929.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre par laquelle vous me dites que le tableau que vous avez proposé à notre Commission d'Achat pourrait être proposé à un amateur belge.

Je fais des instances auprès de quelques amis des Musées, parce que je suis moi même désireux de voir rester cette oeuvre en Belgique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Paul Klostermann

Ottostrasse, 4,

Munich.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS

GONDRAND FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉ

Adresse télégraphique :

GONDRAND-BRUXELLES

Téléphones } 217,17
217,18
236,29
190,87

Siège social et Direction générale : PARIS, 24, rue de la Douane (10^e)

MAISON FONDÉE EN 1866

Compte-Chèques Postaux : 580,66

Reg. du Commerce : Bruxelles N° 120

Rappeler dans chaque réponse

HA/ DOUANE
233697

les lettres et chiffres ci-dessus.

SUCCURSALE DE BRUXELLES

7. Quai du Commerce

SUCCURSALES :

ALGER	LYON	STRASBOURG
BELFORT	MARSEILLE	THIONVILLE
CALAIS	MAZAMET	TOURCOING
CETTE	MODANE	WISSEMBOURG
DELLE	MULHOUSE	ANVERS
DIJON	ORAN	BRUXELLES
DUNKERQUE	PARIS	EROUÉLINNES
ECOUVIEZ	PONTARLIER	HERBESTHAL
FORBACH	ROANNE	HEER-AGIMONT
GIVET	ROUEN	LAMORTEAU
JEUMONT	SAINTE-LOUIS	MOUSCRON
KEHL	SALON	VERVIERS
LE HAVRE	SIERCK	LONDRES

RECOMMANDEE

Bruxelles, le 8 Février 5 1929

MUSEES ROYAUX DES BEAUX ARTS DE BELGIQUE
9 Rue du Musée

BRUXELLES

*Remise le 12-7-29
par l'intermédiaire
de la poste*

Messieurs,

Concerne un tableau (attribué à Van Noort)

MAISONS CORRESPONDANTES

Società Nazionale di Trasporti
FRATELLI GONDRAND
Siège social: MILAN

SUCCURSALES:

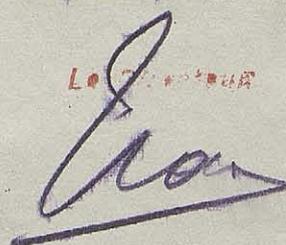
BARI	GALLARATE	POSTUMIA
BARLETTA	GENÈS	ROME
BOLZANO	LIVOURNE	SAVONA
BUSTO-ARZIZIO	LUINO	TURIN
CARRARE	MERANO	TRENTE
COMO	MEZZOLOMBARDO	TRIEST
DOMODOSSOLA	MILAN	VENISE
FLORENCE	NAPLES	VÉRONE
FIUME	PARME	VICENZE
FORTEZZA	PISE	

Nous avons l'honneur de vous transmettre par la présente le permis d'exemption temporaire n° 2000003 dument rédigé à votre adresse.

Nous espérons que vous voudrez bien faire le nécessaire pour sa reproduction à son bureau d'émission avant l'expiration du délai accordé c'est à dire 10 mois et 15 jours comme renseigné sur le permis.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations empressées.

Le Directeur



I annexe

Société Anonyme Internationale de Transports
GONDRAND FRÈRES
Siège social : BALE

SUCCURSALES :

BALE	GENÈVE	AMSTERDAM
BRIGUE	VALLORBE	ROTTERDAM
BUCHS	ZURICH	ROSENDAAL
CHIASSO		

CORRESPONDANTS AUX FRONTIÈRES
et dans les Principales Villes de l'Étranger

Prière instante d'envoyer toute correspondance à l'adresse textuelle : Société Française de Transports GONDRAND Frères et pour éviter tout retard, de toujours rappeler dans chaque réponse les lettres et chiffres des références ci-dessus.

NOTA. — Notre responsabilité pour les transports qui nous sont confiés, tant pour l'intérieur du pays que pour l'étranger, ne dépasse pas celle qu'assument vis-à-vis de nous les Compagnies de chemins de fer, de navigation ou entreprises de transports d'après les lois, règlements et conventions (Convention de Berne pour les transports internationaux) en vigueur dans les pays qu'empruntent lesdits transports. Aucun recours ne pourra être exercé contre nous, soit pour retard, avaries, etc., si les réserves légales n'ont pas été prises par les destinataires conformément au Code de Commerce et aux lois en vigueur. Les assurances terrestres, maritimes et fluviales ne sont couvertes par nous que sur un ordre formel et précis sur la nature et l'importance des risques à couvrir, écrit et répété pour chaque expédition. Cette couverture ne pourra pour quelque motif que ce soit engager notre responsabilité quant aux règlements des sinistres par les Compagnies employées. — Nos factures sont payables à Bruxelles — Nos dispositions ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Tout différend devra être porté devant les Tribunaux de Bruxelles, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

AVIS IMPORTANT. — En cas de modification des tarifs de chemin de fer, de manutention et de douane, nous nous réservons de rectifier nos tarifs même en cours de transport. Seuls les clients qui nous manifesteront le désir formel d'être tenus au courant des changements pourront être valablement prévenus par nous.

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

. München, den 31 Januar 1929.

Sehr geehrter Herr Direktor !

Ich empfang soeben Ihr gefl. Schreiben, in welchem Sie mitteilen,
dass mein Bild nicht gekauft wird. Da mein Mann zur Zeit in London ist
möchte ich Ihnen antworten.

Wir haben so sehr gehofft, dass das Museum,
das Gemälde kaufen würde, da wir ja vorher eine gute Photographie
sandten & deshalb auch die Kosten & die Zeitversäumnis auf uns
genommen haben.

Ist denn keine Möglichkeit, dass Sie das schöne
Bild , in Brüssel an einen Privatsammler oder dortigen Händler,
für zweitausend Reichsmark, darauf aufmerksam machen & es verkauf-
en? Durch das Hersenden wird das Gemälde auch nicht besser.

Bitte , sehr geehrter Herr Professor , helfen Sie uns doch. Ihr
heutiger Brief wird für meinen Mann eine schwere Enttäuschung sein.
Vielleicht ist es Ihnen doch möglich zu zweitaudens Mark das Bild
in Brüssel abzusetzen.

Ist es aber unmöglich, so bitte ich Sie uns
doch eine recht gute Expertise über das Gemälde zu geben & mir
dieselbe umgehend zugehen zu lassen.

Ich wäre Ihnen sehr zu Dank verpflichtet, wenn Sie mir gleich
nach Empfang schreiben würden & die Expertise in den Brief ein-
legen wollten.

Wenn keine Aussicht besteht das Bild zuverkaufen,
bitte ich Sie dasselbe recht gut verpackt & versichert an meine
Adresse abzusenden.

Ihrer baldigen Antwort entgegensehendzeichnet

Hochachtungsvoll

Fran Johanna Klostermann

29 janvier 1929.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Commission d'Art Ancien, en sa séance d'hier, n'a pas émis un avis favorable à l'acquisition du tableau dont il s'agit dans votre lettre du 16 novembre dernier. Par suite de diverses circonstances, la réunion de cette Commission n'a pu avoir lieu plus tôt.

Nous vous remercions néanmoins de l'amabilité que vous avez eue de nous soumettre votre tableau. Celui-ci est tenu à votre disposition dans les locaux de notre Administration, rue du Musée, 9. Veuillez nous donner vos instructions quant au renvoi du tableau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Paul Klostermann

Ottostrasse 4

Munich.

Allemagne.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS

GONDRAND FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉ

Siège social et Direction générale : PARIS, 24, rue de la Douane (10^e)

Adresse télégraphique :
GONDRAND-BRUXELLES

Téléphones } 217,17
217,18
235,29
190,87

MAISON FONDÉE EN 1866

Compte-Chèques Postaux : 580,66

Reg. du Commerce : Bruxelles No 120

Rappeler dans chaque réponse

HA DOUANE 233697

les lettres et chiffres ci-dessus.

SUCCURSALE DE BRUXELLES

7, Quai du Commerce

SUCCURSALES :

ALGER	LYON	STRASBOURG
BELFORT	MARSEILLE	THONVILLE
GALAIS	MAZAMET	TOURCOING
CETTE	MODANE	WISSEMBOURG
DELLE	MULHOUSE	ANVERS
DIJON	ORAN	BRUXELLES
DUNKERQUE	PARIS	EROUELINNES
ECOUVIEZ	PONTARLIER	HERBESTHAL
FORBACH	ROANNE	HEER-AGIMONT
GIVET	ROUEN	LAMORTEAU
JEUMONT	SAINTE-LOUIS	MOUSORON
KEHL	SALON	VERVIERS
LE HAVRE	SIERCK	LONDRES

Bruxelles, le 15 janvier 1929

MUSEES ROYAUX DES BEAUX ARTS DE BELGIQUE
9 Rue du Musée

BRUXELLES

*Reçu
233697-19*

Messieurs,

MAISONS CORRESPONDANTES

Società Nazionale di Trasporti
FRATELLI GONDRAND
Siège social: MILAN

SUCCURSALES :

BARI	GALLARATE	POSTUMIA
BARLETTA	GÈNES	ROME
BOLZANO	LIVOURNE	SAVONA
BUSTO-ARZIZIO	LUINO	TURIN
CARRARE	MERANO	TRENTE
COMO	MEZZOLOMBARDO	TRIEST
DOMODOSSOLA	MILAN	VENISE
FLORENCE	NAPLES	VÉRONE
FIUME	PARME	VIGENZE
FORTEZZA	PISE	

Société Anonyme Internationale de Transports
GONDRAND FRÈRES
Siège social: BALE

SUCCURSALES :

BALE	GENÈVE	AMSTERDAM
BRIGUE	VALLORBE	ROTTERDAM
BUCHS	ZURICH	ROSENDAAL
CHIASSO		

CORRESPONDANTS AUX FRONTIÈRES
et dans les Principales Villes de l'Étranger

Concerne un tableau (attribué à Van Noort)

Nous nous voyons dans l'obligation de vous demander de bien vouloir apposer à nouveau sur le permis d'exemption temporaire en blanc, joint à la présente le cachet et la signature comme vous l'avez fait précédemment pour un autre P.e.t.

C'est par suite que de nouveaux formulaires sont en circulation en ce moment que les anciens non acceptés doivent être transcrits sur les premiers.

Nous espérons que vous voudrez bien nous retourner ce document le plus tôt possible en nous excusant du dérangement occasionné et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Directeur

[Signature]

2 annexes

Prière instante d'envoyer toute correspondance à l'adresse textuelle : Société Française de Transports GONDRAND Frères et pour éviter tout retard, de toujours rappeler dans chaque réponse les lettres et chiffres des références ci-dessus.

NOTA. — Notre responsabilité pour les transports qui nous sont confiés, tant pour l'intérieur du pays que pour l'étranger, ne dépasse pas celle qu'assument vis-à-vis de nous les Compagnies de chemins de fer, de navigation ou entreprises de transports d'après les lois, règlements et conventions (Convention de Berne pour les transports internationaux) en vigueur dans les pays qu'empruntent lesdits transports. Aucun recours ne pourra être exercé contre nous, soit pour retard, avaries, etc., si les réserves légales ne sont couvertes par nous que sur un ordre formel et précis sur la nature et l'importance des risques à couvrir, écrit et répété pour terrestres, maritimes et fluviales ne sont couvertes par nous que sur un ordre formel et précis sur la nature et l'importance des risques à couvrir, écrit et répété pour chaque expédition. Cette couverture ne pourra pour quelque motif que ce soit engager notre responsabilité quant aux règlements des sinistres par les Compagnies d'assurances employées. — Nos factures sont payables à Bruxelles — Nos dispositions ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Tout différend devra être porté devant les Tribunaux de Bruxelles, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

AVIS IMPORTANT. — En cas de modification des tarifs de chemin de fer, de manutention et de douane, nous nous réservons de rectifier nos tarifs même en cours de transport. Seuls les clients qui nous manifesteront le désir formel d'être tenus au courant des changements pourront être valablement prévenus par nous.

BUREAU
Kantoor

Permis d'Exemption temporaire

Bewijs van tijdelijke Vrijstelling

(TAXE DE TRANSMISSION)
(Taxe van overdracht)

N°
N°

Ce
Op heden

le soussigné
verklaart de ondergeteekende
déclare vouloir
te willen

Demitri Cruphelle de Muresi de Belgique

- (1) expedier en transit par le bureau d (2)
doorvoeren, langs het kantoor
- importer sous faculté de réexportation,
invogren mits bevoegdheid van wederuitvoer,
- importer pour subir une main-d'œuvre et être réexportées aussitôt après.
invooeren om eene bewerking te ondergaan en dadelijk daarna wederuitgevoerd te worden,

pour (3)
naar

les marchandises détaillées ci-dessous, savoir :
de goederen hieronder omschreven te weten :

Nombre, espèce, marques et numéros des colis <i>Getal, soort, merken en nummers der colli</i>	DÉTAIL DES MARCHANDISES <i>Omschrijving der goederen</i> <small>(Indiquer, cas échéant, la main-d'œuvre qu'elles doivent subir) (Beschrijven, de bewerking aanduiden die zij moeten ondergaan)</small>	(4) VALEUR — WAARDE (4)	
		en toutes lettres <i>in letterschrift</i>	en chiffres <i>in cijfers</i>
<i>Artege 5366 une coque 1145</i>	<i>1214 Oefjets el'ort. Houtbloem oue melle peint sur bois et cirkelue en ven noort, avec coque.</i>	<i>vingt trois</i>	<i>23800</i>

Ces marchandises sont arrivées de 5)
Deze goederen zijn gekomen van

Alleur par (6)
langs

Muritzjeu

Le soussigné, déclarant, s'engage (7) (conjointement et solidairement avec le Sieur
De ondergeteekende, aangever, verbindt zich (7) (gezamenlijk en solidairlijk met den Heer

sa caution) à acquitter la taxe de transmission dès que les marchandises seraient
zijn borgbljver) de taxe van overdracht te kwijten zodra de goederen

livrées à la consommation ou si l'expédition de la présente déclaration, rendue valable pour servir de permis d'exemption
voor het verbruik zouden worden geleverd of wanneer het losblad van deze aangifte, geldig gemaakt om als
temporaire, n'est pas reproduite à ce bureau, dûment déchargée, dans le délai qui sera prescrit.
bewijs van tijdelijke vrijstelling te dienen, niet te deze kantoor, behoortlijk aangezuiverd terug bezorgd wordt,
binnen het tijdsverloop dat zal voorgeschreven worden.

La Caution,
De Borgbljver,

Le Déclarant,
De Aangever

Muritzjeu
ARTE DE BELGIE

Vu par le Receveur soussigné,
Gezien door de ondergeteekenden. Ontvanger

CÉDÉ
Afgeslaan

*Mme. Rayaut
Beaufort
9 rue de la
Bruxelles*

BUREAU
KANTOOR



Vu :
Gezien :

Le Receveur,
De Ontvanger,

Permis d'Exemption temporaire

Bewijs van tijdelijke Vrijstelling

(TAXE DE TRANSMISSION — TAXE VAN OVERDRACHT)

N°
N°

Cession
du permis
Afstand
van bewijs

N°
N°

Le soussigné
De ondergeteekende

demeurant à
wonende te

Demitri Cruphelle de Muresi de Belgique

déclare vouloir
verklaart te willen
pour (3)
naar

- expédier en transit, par le bureau d (2)
doorvoeren, langs het kantoor
- importer sous faculté de réexportation,
invooeren mits bevoegdheid van wederuitvoer,
- importer pour subir une main-d'œuvre et être réexportées aussitôt après.
invooeren om eene bewerking te ondergaan en dadelijk daarna weder uitgevoerd worden,



les marchandises détaillées ci-après, savoir :
de goederen hieronder omschreven, te weten :

Nombre, espèce, marques et numéros des colis <i>Getal, soort, merken en nummers der colli</i>	DÉTAIL DES MARCHANDISES <i>Omschrijving der Goederen</i> <small>(Indiquer, le cas échéant, la main-d'œuvre qu'elles doivent subir) (Beschrijven, de bewerking aanduiden die zij moeten ondergaan)</small>	(4) VALEUR — WAARDE (4)	
		en toutes lettres <i>in letterschrift</i>	en chiffres <i>in cijfers</i>
<i>Artege 5366 une coque 1145</i>	<i>1214 Oefjets el'ort. Houtbloem oue melle peint sur bois et cirkelue en ven noort, avec coque.</i>	<i>vingt trois</i>	<i>23800</i>

DOUANES ET ACCISES

Le déclarant a consigné, sous le n° du registre ad hoc, la somme de fr. pour assurer le recouvrement éventuel de la taxe de transmission. *De aangever heeft in bewaring gegeven, onder n° van het register ad hoc, de som van ... de gebeurlijke invordering der taxe van overdracht te verzekeren.*

L'exportation devra s'effectuer dans le délai de et le permis être reproduit au présent bureau avant l'expiration du délai. *De uitvoer zal moeten geschieden binnen het tijdsverloop van ... en het bewijs terug bezorgd te dezen kantoor voor den*

Le permis d'exemption temporaire — *Het bewijs van tijdelijke vrijstelling*

a été déchargé au bureau d'is afgeschreven geworden ten kantoor sous le n° onder n° 192 et reproduit au présent bureau le en terug bezorgd te dezen kantoor den 192 .

En conséquence, le cautionnement a été annulé ou Diensvolgens is de borgtocht opgeheven of terugbe-restitué (certificat de remboursement du taald (bewijs van terugbetaling van n° nr } n° du (bericht van debet nr van) .

Une somme de fr. lui a été versée (avis de débit Bene som van fr. is hem gestoert geworden) .

Une somme de fr. a été restituée au déclarant (cer-tificat de remboursement n° du (bewijs van terugbetaling nr van) .

Cessions, en cas d'importation sous faculté de réexportation
Afstanden, in geval van invoer mits bevoegdheid van wederuitvoer

N° du permis subseqent <i>Nr van het volgend bewijs</i>	NOM ET RÉSIDENCE DES CESSIONNAIRES <i>Naam en verblijfplaats der verkrijgers</i>	QUANTITÉS CÉDÉES <i>Afgestane hoeveelheden</i>		
		Nombre de colis <i>Getal colli</i>	Poids <i>Gewicht</i>	Valeur <i>Waarde</i>

Administration des

Ges marchandises sont arrivées de (5) *Alleen*
Deze goederen zijn gekomen van

par (6) *Montgou*
langs

Le soussigné s'engage expressément à acquitter la taxe de transmission dès que les marchandises seraient livrées à la consommation. *De ondergeteekende verbindt zich uitdrukkelijk de taxe van overdracht te kwijten zoodra de goederen voor het verbruik zouden worden geleverd.*

En cas de non reproduction du présent document, dûment déchargé, dans le délai qui sera prescrit, il s'oblige également à payer la taxe due. *In geval van niet terugbezorging van dit bescheid, behoort hij zich insgelijks de verschuldigde taxe te betalen.*

A Te 192 .



Le soussigné, receveur des douanes au bureau d' de ondergeteekende, ontvanger der douanen ten kantoor

certifie la présente déclaration *maakt deze aangifte geldig om*

valable pour servir de permis d'exemption temporaire, moyennant l'exécution des formalités prescrites et des engagements pris par le déclarant, à défaut de quoi la taxe due devra être acquittée. *te dienen als bewijs van tijdelijke vrijstelling, mits vervulling der voorgeschreven formaliteiten en der verbintenissen door den aangever aangegaan, bij gebreke waarvan de verschuldigde taxe zal moeten betaald worden.*

L'exportation réelle sera effectuée dans le délai de , et le présent document reproduit à ce bureau avant le 192 , le tout sous peine de nullité. *De wezenlijke uitvoer der goederen zal geschieden binnen het tijdsverloop van , en dit document terugbezorgd te dezen kantoor voor den , het alles op straffe van nietigheid.*

A Te , le 192 .
Te , den

VÉRIFICATION A L'IMPORTATION — ONDERZOEK BIJ DEN INVOER

ORDRE — BEVEL	RÉSULTAT — BEVINDING
<p>Les sieurs <i>De heeren</i></p> <p>sont chargés de la vérification des marchandises spécifiées plus haut. Ils rendront compte de leurs opérations. <i>Zij moeten rekening geven van hunne verrichtingen.</i></p> <p>Le 192 . <i>Den</i></p> <p>Le Contrôleur, De Toezieners,</p>	<p>La vérification détaillée des marchandises spécifiées plus haut a fait reconnaître (8) <i>bevinden</i></p> <p>Des (9) ont été apposés au nombre de <i>zijn gesteld geworden ten getalle van</i></p> <p>sur op , le 192 . <i>den</i></p>

Les employés soussignés certifient s'être assurés que les marchandises sont restées intactes et
De ondergeteekende beambten verklaren zich verzekerd te hebben dat de goederen ongeschonden en de
que les plombs n'ont pas subi d'altération.
looden gaaf zijn gebleven.

En foi de quoi, le présent certificat a été signé par nous et, en notre présence, par (11)
Ter bevestiging daarvan, dit getuigschrift door ons werd ondertekend en in ons bijwezen, door

A
Te

, le
, den

192 .

ESCORTE A L'EXTRÊME FRONTIÈRE
Begeleiding tot de uiterste grens

Les employés soussignés, attachés au bureau d _____, certifient
De ondergeteekende beambten, in dienst ten kantoor _____, verklaren
avoir escorté les marchandises jusqu'à l'extrême frontière, et en avoir constaté l'exportation réelle
de goederen te hebben begeleid tot de uiterste grens, en den wezenlijken uitvoer ervan te hebben vastgesteld
le _____ 192 , à _____ heure
den _____ te uur

Vu par le (12) _____ soussigné pour la légalisation de la signature
Gezien door den ondergeteekenden _____ voor waarmerking van het handteeken
des employés qui ont opéré les vérifications et qui ont escorté le transport jusqu'à l'extrême frontière.
der beambten die de onderzoeken hebben gedaan en de verzending begeleid tot de uiterste grens.

A
Te

, le
, den

192 .

Inscrit au registre de décharge du bureau frontière, sous le n°
Ingeschreven in het boek van afschrijving van het grenskantoor onder n°

Transmis au Receveur du bureau de la délivrance, le _____
Gezonden aan den Ontvanger van het kantoor van uitgifte, den _____

192

Beheer der Douane

Bruxelles 22 décembre 1928

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous renvoyer par ce courrier
le formulaire demandé par vos lettres des 8 et 18 Xbre
HA Douane 233697.

Agréez, Messieurs, nos salutations distinguées

Pour le Conservateur en chef

Le comptable.



Maison Gondrand.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS

GOND RAND FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉ

Siège social et Direction générale : PARIS, 24, rue de la Douane (10^e)

Adresse télégraphique :
GOND RAND-BRUXELLES

Téléphones } 217,17
217,18
236,29
190,87

MAISON FONDÉE EN 1866

Compte-Chèques Postaux : 580,66

Reg. du Commerce : Bruxelles N° 120

Rappeler dans chaque réponse

HA. DOUANE 233697

les lettres et chiffres ci-dessus.

SUCCURSALE DE BRUXELLES

7, Quai du Commerce

SUCCURSALES :

ALGER	LYON	STRASBOURG
BELFORT	MARSEILLE	THIONVILLE
CALAIS	MAZAMET	TOURCOING
OETTE	MODANE	WISSEMBOURG
DELLE	MULHOUSE	ANVERS
DIJON	ORAN	BRUXELLES
DUNKERQUE	PARIS	EROUQUINNES
ECOUVIEZ	PONTARLIER	HERBESTHAL
FORBACH	ROANNE	HEER-AGIMONT
GIVET	ROUEN	LAMORTEAU
JEUMONT	SAINT-LOUIS	MOUSCRON
KEHL	SALON	VERVIERS
LE HAVRE	SIERCK	LONDRES

Bruxelles, le 18 Décembre 1928

MUSEES ROYAUX DES BEAUX ARTS DE BELGIQUE
9 Rue du Musée

BRUXELLES

Messieurs,

Concerne un tableau (attribué à Van Noort)

MAISONS CORRESPONDANTES

Società Nazionale di Trasporti
FRATELLI GOND RAND
Siège social : MILAN

SUCCURSALES :

BARI	GALLARATE	POSTUMIA
BARLETTA	GENÈS	ROME
BOLZANO	LIVOURNE	SAVONA
BUSTO-ARZIZIO	LUINO	TURIN
CARRARE	MERANO	TRENTE
COMO	MEZZOLOMBARDO	TRIEST
DOMODOSSOLA	MILAN	VENISE
FLORENCE	NAPLES	VÉRONE
FIUME	PARME	VICENZE
FORTEZZA	PISE	

Société Anonyme Internationale de Transports
GOND RAND FRÈRES
Siège social : BAIE

SUCCURSALES :

BAIE	GENÈVE	AMSTERDAM
BRIGUE	VALLORBE	ROTTERDAM
BUCHS	ZURICH	ROSENDAAL
CHIASSO		

CORRESPONDANTS AUX FRONTIÈRES
et dans les Principales Villes de l'Étranger

Nous nous permettons de vous confirmer notre lettre du 8 décembre restée sans réponse de votre part et libellée comme suit :

" Conformément à vos instructions, nous avons levé en douane lors de l'importation du tableau précité, un permis d'exemption temporaire pour l'exonération temporaire de la taxe de transmission."

" Afin de régulariser les documents de douane, vous voudrez bien nous retourner le permis ci-joint signé et muni du cachet humide aux endroits marqués d'une croix. Votre ordre à déclarer porte comme numéro de référence : 2760 du 30/II/28 "

Nous espérons bien que vous voudrez ~~donner~~ donner une suite urgente à la présente et dans cette attente, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations empressées.

Société Française de Transports **GOND RAND** Frères
Sucursale de Bruxelles

P. F.

J. J. J.

Prière instante d'envoyer toute correspondance à l'adresse textuelle : Société Française de Transports **GOND RAND** Frères et pour éviter tout retard, de toujours rappeler dans chaque réponse les lettres et chiffres des références ci-dessus.

NOTA. — Notre responsabilité pour les transports qui nous sont confiés, tant pour l'intérieur du pays que pour l'étranger, ne dépasse pas celle qu'assument vis-à-vis de nous les Compagnies de chemins de fer, de navigation ou entreprises de transports d'après les lois, règlements et conventions (Convention de Berne pour les transports internationaux) en vigueur dans les pays qu'empruntent lesdits transports. Aucun recours ne pourra être exercé contre nous, soit pour retard, avaries, etc., si les réserves légales n'ont pas été prises par les destinataires conformément au Code de Commerce et aux lois en vigueur. Les assurances terrestres, maritimes et fluviales ne sont couvertes par nous que sur un ordre formel et précis sur la nature et l'importance des risques à couvrir, écrit et répété pour chaque expédition. Cette couverture ne pourra pour quelque motif que ce soit engager notre responsabilité quant aux règlements des sinistres par les Compagnies d'assurances employées. — Nos factures sont payables à Bruxelles — Nos dispositions ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Tout différend devra être porté devant les Tribunaux de Bruxelles, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

AVIS IMPORTANT. — En cas de modification des tarifs de chemin de fer, de manutention et de douane, nous nous réservons de rectifier nos tarifs même en cours de transport. Seuls les clients qui nous manifesteront le désir formel d'être tenus au courant des changements pourront être valablement prévenus par nous.

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

München, 17. Dezember 1928

Herrn Professor von R u y s v e l d e ,

B r u x e l l e s .

Sehr geehrter Herr!

Ich danke Ihnen verbindlichst für Ihr freundliches Schreiben vom 14. ds. M. und freut mich, dass Sie das Bild jetzt erhalten haben. In der Tat hatte ich Besorgnis, dass das Gemälde unter dem Transport leiden könnte obwohl ich es sehr gut verpacken lies. Ich hatte eigentlich die Absicht es vorher auf einen Holzrost legen zu lassen, was aber den Preis wieder verteuert hätte.

Auch habe ich es für besser gehalten es Ihnen zu überlassen dieses vorzunehmen, wenn, wie ich hoffe die Kommission den Ankauf genehmigen wird und Sie auf diese Weise sehen wie das Bild aussieht bevor es restauriert wird.

Genehmigen Sie die Versicherung meiner

vorzüglichen Hochachtung

Paul Klostermann

14 décembre 1928.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre tableau, envoyé par l'intermédiaire de la Sté Française de Transport. Le tableau a quelque peu souffert du transport. La caisse doit avoir été pousculée, les planches se sont légèrement disjointes et aux joints supérieurs ainsi qu'aux joints inférieurs la peinture a sauté. Il y a une légère ligne blanche, très visible, qui s'est produite dans le support de la peinture. Je crois que vous avez prévu de tels dégats comme une possibilité, puisque vous avez vous même cloué des lattes derrière le tableau, pour garder le panneau intact.

Je m'empresserai de soumettre le tableau à la Commission dès qu'elle se réunira.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur Paul Klostermans

Ottostrasse, 4,

Munich.

Allemagne.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4,000,000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉ

Adresse télégraphique :
GONDRAND-BRUXELLES

Siège social et Direction générale : PARIS, 24, rue de la Douane (10^e)

Téléphones { 217,17
217,18
236,29
190,87

MAISON FONDÉE EN 1866

Compte-Chèques Postaux : 580,66

Reg. du Commerce : Bruxelles N° 120

Rappeler dans chaque réponse

HA DOUANE 233697

les lettres et chiffres ci-dessus.

SUCCURSALE DE BRUXELLES

7, Quai du Commerce

Bruxelles, le 8 Décembre 1928

MUSEES ROYAUX DES BEAUX ARTS DE BELGI
QUE

9 Rue du Musée

BRUXELLES

SUCCURSALES :

ALGER	LYON	STRASBOURG
BELFORT	MARSEILLE	THIONVILLE
CALAIS	MAZAMET	TOURCOING
CETTE	MODANE	WISSEMBOURG
DELLE	MULHOUSE	ANVERS
DIJON	ORAN	BRUXELLES
DUNKERQUE	PARIS	EROUELINNES
ECOUVIEZ	PONTARLIER	HERBESTHAL
FORBACH	ROANNE	HEER-AGIMONT
GIVET	ROUEN	LAMORTEAU
JEUMONT	SAINT-LOUIS	MOUSORON
KEHL	SALON	VERVIERS
LE HAVRE	SIERCK	LONDRES

MAISONS CORRESPONDANTES

Società Nazionale di Trasporti
FRATELLI GONDRAND
Siège social : MILAN

SUCCURSALES :

BARI	GALLARATE	POSTUMIA
BARLETTA	GÈNES	ROME
BOLZANO	LIVOURNE	SAVONA
BUSTO-ARZIZIO	LUINO	TURIN
CARRARE	MERANO	TRENTE
COMO	MEZZOLOMBARDO	TRIEST
DOMODOSSOLA	MILAN	VENISE
FLORENCE	NAPLES	VÉROME
FIUME	PARME	VICENZE
FORTEZZA	PISE	

Société Anonyme Internationale de Transports
GONDRAND FRÈRES
Siège social : BALE

SUCCURSALES :

BALE	GENÈVE	AMSTERDAM
BRIGUE	VALLORBE	ROTTERDAM
BUCHS	ZURICH	ROSENDAAL
CHIASSO		

CORRESPONDANTS AUX FRONTIÈRES
et dans les Principales Villes de l'Étranger

Messieurs,

Concerne un tableau (attribué à Van
Noort)

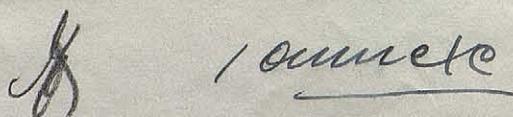
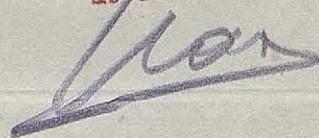
Conformément à vos instructions,
nous avons levé en douane, lors de l'importa-
tion du tableau précité, un permis d'exemption
temporaire pour l'exonération temporaire de la
taxe de transmission.

Afin de régulariser les documents de
douane, vous voudrez bien nous retourner le per-
mis ci-joint dûment signé et muni du cachet
humide aux endroits marqués d'une croix.

Votre ordre à déclarer porte comme n°
de référence: 2760 du 30/II/28

A vous lire, nous vous prions d'agréer,
Messieurs, nos salutations empressées.

Le Directeur



Prière instante d'envoyer toute correspondance à l'adresse textuelle : Société Française de Transports GONDRAND Frères et pour éviter tout retard, de toujours rappeler dans chaque réponse les lettres et chiffres des références ci-dessus.

NOTA. — Notre responsabilité pour les transports qui nous sont confiés, tant pour l'intérieur du pays que pour l'étranger, ne dépasse pas celle qu'assument vis-à-vis de nous les Compagnies de chemins de fer, de navigation ou entreprises de transports d'après les lois, règlements et conventions (Convention de Berne pour les transports internationaux) en vigueur dans les pays qu'empruntent lesdits transports. Aucun recours ne pourra être exercé contre nous, soit pour retard, avaries, etc., si les réserves légales n'ont pas été prises par les destinataires conformément au Code de Commerce et aux lois en vigueur. Les assurances terrestres, maritimes et fluviales ne sont couvertes par nous que sur un ordre formel et précis sur la nature et l'importance des risques à couvrir, écrit et répété pour chaque expédition. Cette couverture ne pourra pour quelque motif que ce soit engager notre responsabilité quant aux règlements des sinistres par les Compagnies d'assurances employées. — Nos factures sont payables à Bruxelles — Nos dispositions ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Tout différend devra être porté devant les Tribunaux de Bruxelles, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

AVIS IMPORTANT. — En cas de modification des tarifs de chemin de fer, de manutention et de douane, nous nous réservons de rectifier nos tarifs même en cours de transport. Seuls les clients qui nous manifesteront le désir formel d'être tenus au courant des changements pourront être valablement prévenus par nous.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉ

Adresse télégraphique :
GONDRAND-BRUXELLES

Téléphones { 288,56
190,87
236,29

Siège social et Direction générale : PARIS, 15, rue Ambroise Thomas (9^e)

MAISON FONDÉE EN 1866

Compte - Chèques Postaux : 580,66

SUCCURSALES :

ALGER	MAZAMET	TOURCOING
CALAIS	MODANE	WISSEMBOURG
CETTE	MULHOUSE	ANVERS
DELLE	ORAN	BRUXELLES
DUNKERQUE	PARIS	EROUELINNES
ECOUVIEZ	PONTARLIER	HERBESTHAL
FORBACH	ROANNE	HEER-AGIMONT
GIVET	ROUEN	LAMORTEAU
JEUMONT	SAINT-LOUIS	MOUSORON
KEHL	SALON	VERVIERS
LE HAVRE	SIERCK	LONDRES
LYON	STRASBOURG	
MARSEILLE	THONVILLE	

COURRIER EXPRESS GONDRAND

Services rapides et par Convoyeurs
entre la France, l'Italie, Suisse, Belgique
et Angleterre.

BUREAUX SPÉCIAUX :

Rue de la Banque, 5 — PARIS
Rue Centrale, 5 — LYON
Rue de Madrid, 12B — CALAIS
à MODANE (Savoie)
Quai du Commerce, 7 — BRUXELLES
Great Tower St, 42 — LONDRES E. C.

MAISONS CORRESPONDANTES

Società Nazionale di Trasporti
FRATELLI GONDRAND
Siège social : MILAN

SUCCURSALES :

BARI	GALLARATE	POSTUMIA
BARLETTA	GÈNES	ROME
BOLZANO	LIVOURNE	SAVONA
BUSTO-ARZIZIO	LUINO	TURIN
CARRARE	MERANO	TRENTE
COMO	MEZZOLOMBARDO	TRIESTE
DOMODOSSOLA	MILAN	VENISE
FLORENCE	NAPLES	VÉRONE
FIUME	PARME	VICENZE
FORTEZZA	PISE	

Société Anonyme Internationale de Transports
GONDRAND FRÈRES
Siège social : BALE

SUCCURSALES :

BALE	GENÈVE	AMSTERDAM
BRIGUE	VALLORBE	ROTTERDAM
BUCHS	ZURICH	ROSENDAAL
CHIASSO		

CORRESPONDANTS AUX FRONTIÈRES
et dans les Principales Villes de l'Étranger

Rappeler dans chaque réponse

23677

les lettres et chiffres ci-dessus.

SUCCURSALE DE BRUXELLES

Bruxelles, le 24/11 1928

7, Quai du Commerce

*Messrs Royaux
des Beaux Arts de Belgique, Bruxelles*

Nous avons l'honneur de vous informer que d'envoi
de *P. Klostermann, Munich*
nous attendons pour vous par *ch. de fer*
sauf imprévu, le colis suivant :

*Agex 5866 semaine
fabrique 11412
à voir*

Afin de pouvoir accomplir les formalités en douane, nous
vous prions de nous retourner le questionnaire ci-joint, après y
avoir inscrit vos instructions pour le dédouanement, conformément
aux observations y relatées.

Veuillez agréer, *Messrs*, nos salutations empressées.

Société Française de Transports GONDRAND Frères
7, Quai du Commerce, BRUXELLES

Nous déclinons toute responsabilité pour les marchandises séjournant en douane
ou à quai faute d'instructions.

Prière instante d'envoyer toute correspondance à l'adresse textuelle : Société Française de Transports GONDRAND Frères et pour éviter tout retard, de toujours rappeler dans chaque réponse les lettres et chiffres des références ci-dessus.

NOTA. — Notre responsabilité pour les transports qui nous sont confiés, tant pour l'intérieur du pays que pour l'étranger, ne dépasse pas celle qu'assument vis-à-vis de nous les Compagnies de chemins de fer, de navigation ou entreprises de transports d'après les lois, règlements et conventions (Convention de Berne pour les transports internationaux) en vigueur dans les pays qu'empruntent lesdits transports. Aucun recours ne pourra être exercé contre nous, soit pour retard, avaries, etc., si les réserves légales n'ont pas été prises par les destinataires conformément au Code de Commerce et aux lois en vigueur. Les assurances terrestres, maritimes et fluviales ne sont couvertes par nous que sur un ordre formel et précis sur la nature et l'importance des risques à couvrir, écrit et répété pour chaque expédition. Cette couverture ne pourra pour quelque motif que ce soit engager notre responsabilité quant aux règlements des sinistres par les Compagnies d'assurances employées. — Nos factures sont payables à Bruxelles — Nos dispositions ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Tout différend devra être porté devant les Tribunaux de Bruxelles, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

AVIS IMPORTANT. — En cas de modification des tarifs de chemin de fer, de manutention et de douane, nous nous réservons de rectifier nos tarifs même en cours de transport. Seuls les clients qui nous manifesteront le désir formel d'être tenus au courant des changements pourront être valablement prévenus par nous.

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

München, den 16. November 1928

Musées royaux des Beaux - Arts de Belgique

B r u x e l l e s

99 Rue du Musée.

Sehr geehrter Herr Professor !

Jch sandte Ihnen gestern das zur Ansicht
freundlich bestellte Gemälde durch meinen Spediteur " Allge-
meine Transportgesellschaft ", München per Frachtgut und wünsche
Ihnen guten Empfang . *auf meine Kosten*

Mit vorzüglicher Hochachtung

Paul Klostermann

A b s c h r i f t .

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

R e c h n u n g .

München, den 15. Nov. 1928

Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique

B r u x e l l e s

9 Rue du Musée .

Zur gefl. Ansicht :

Auf meine Kosten, Rechnung und Gefahr

Ein Gemälde von Adam van Noort

" Christus segnet die Kinder "

auf Holz mit Goldrahmen ca. 1830

M. 2800.--

Reichsmark Zweitausendachthundert, innerhalb vier Wochen

bezahlt abzüglich 5 % Skonto, bleibt Reichsmark

Zweitausendsechshundertsechzig

M. 2660.--

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

R e c h n u n g .

München, den 15. Nov. 1928

Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique

B r u x e l l e s

9 Rue du Musée .

Zur gefl. Ansicht :

Auf meine Kosten, Rechnung und Gefahr

Ein Gemälde von Adam van Noort

" Christus segnet die Kinder "

auf Holz mit Goldrahmen ca. 1830

M. 2800.-

Reichsmark Zweitausendachthundert, innerhalb vier Wochen
bezahlt abzüglich 5 % Skonto, bleibt Reichsmark

Zweitausendsechshundertsechzig

M. 2660.-----

12 novembre 1928.

Monsieur,

La Commission d'Art Ancien, en sa séance du 9 courant, a examiné la photographie que nous nous avez soumise. Elle me prie de vous demander de vouloir bien nous envoyer votre tableau à vue. Suivant l'usage, cet envoi doit se faire à vos frais, risques et périls et sans qu'il en résulte pour nos Musées aucune espèce d'engagement ou de responsabilité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Paul Klostermans

Ottostrasse, 4,

Munich.

Allemagne.

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

Munich, 29th of October 1928

Musées royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique

Bruxelles .

9 Rue de Musée ..

Dear Sir !

J am very sorry, that J disturb you again about my picture Adam van Noort. Please write me if the official Commission which you mentioned in your last letter , has had in action. It will be of interest to you, that Mr. Max Friedländer also as Mr. Wilhelm von Bode, Berlin have agreed that my picture is a genuine work of Adam van Noort.

J hope, that the Commission will consent to buy the picture. J should be very glad to hear your news.

Meantimes J remain

truly yours

Paul Klostermann

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

München, den 15. Okt. 1928

Musées royaux des Beaux - Arts de Belgique

Bruxelles.

Sehr geehrter Herr Professor !

Jch nehme höflich Bezug auf mein letztes Schreiben vom 19. September und habe immer gehofft Sie würden mir schreiben, ob die Kommission sich zu dem Ankauf meines Adam van Noort schon entschlossen hat.

Es würde mich sehr freuen, wenn das Bild, das doch sicher eine wertvolle Bereicherung Ihres Museums sein würde, zu Ihnen kommt. Bitte, sehr geehrter Herr Hauptkonservator, machen Sie doch möglich, dass es angekauft wird. Jch bin auch gerne bereit, es dem Museum in Rechnung zu liefern.

Ihrer geschätzten weiteren Mitteilung gerne entgegensehend zeichne ich

mit vorzüglicher Hochachtung

Paul Klostermann

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTRASSE 4 / FERNRUF NR. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

München, den 19. Sept. 1928

Musées royaux des Beaux - Arts de Belgique

Bruxelles

Sehr geehrter Herr Professor !

Jch danke Ihnen verbindlichst für Ihr gefälliges Schreiben vom 17. ds. Monats und würde mich freuen, wenn Sie mein Gemälde von A. Van Noort in den von Ihnen erwähnten Zeitschriften veröffentlichen würden. Leider kann ich nicht sagen ob das Bild aus der Auktion des Grafen von Blenheim stammt. Jch weiss über die Herkunft nur, dass die adelige bayerische Familie von der ich das Bild kaufte, durch Erbteilung in den Besitz desselben kam.

Jch habe aus dieser Nachlassenschaft noch andere sehr bedeutende Objekte erworben, offenbar war es ein sehr guter Kenner denn es waren alle Stücke von hoher Qualität.

Der Preis von M. 2800.-- freibleibend - ist meines Erachtens nicht zu teuer, jedoch möchte ich gerne, dass das Bild in Ihren Besitz gelangt und würde Ihnen noch 5% Kassaskonto gewähren in der Hoffnung, dass dadurch der Ankauf zustande kommt. Jedoch hätte ich Wert darauf gelegt, dass auch im Falle des Ankaufs des Bildes durch Ihr Museum in den Zeitschriften erwähnt wird - aus dem Besitz der Kunsthandlung Paul Klostermann, München - Sie würden mich auch sehr zu Dank verpflichten, wenn Sie mir ein Belegexemplar zugehen lassen würden.

Jch möchte auch nicht unerwähnt lassen, dass der Bevollmächtigte eines anderen auswärtigen Museums heute zum zweiten male bei mir war, der sich sehr für den Ankauf des Bildes interessiert und mir in den nächsten Tagen Mitteilung macht, ob das Museum das Bild kauft oder nicht, er selbst ist sehr dafür. Ohne in Sie drängen zu wollen möchte ich Ihnen empfehlen mir Ihre Entscheidung, ob Sie das Bild fest für M. 2800 - 5% ist

Reichsmark Zweitausendsechshundertsechzig - kaufen baldigst, am liebsten telegraphisch bekannt zu geben.

Mit vorzüglicher Hochachtung
ergebenst

Paul Klostermann

17 septembre 28.

Sehr geehrter Herr,

Ich bin im Besitz Ihres Schreiben vom 13 September. Ich fühle vieles Interesse für den Maler Adam van Noort. In letzter Zeit haben wir für unsere Museen eine Malerei von ihm gekauft, die einzige signierte Malerei des Meisters. Sie repräsentiert auch den "Christus die Kinder segnet", aber ~~ich~~ ^{ich} in eine ganz andere Ordnung bin im Begriff eine Studie über die ganze Arbeit des Adam van Noorts zu publizieren und es würde mich freuen Ihre Malerei kündigtlich zu machen in die "Revue d'Art" und in "Onze Kunst". Ihre Malerei hat viele Verwandtschaft mit eine andere: "Christus die Kinder Segnet", aus unseren Museen. Vielleicht ist es dieselbe welche Dr W. Bode früher beschrieb und welche war in der Auktion des Grafen von Marlborough zu Blenheim (1886 oder 1887) und wovon wir den Besitzer nicht mehr kannten. Sie möchten mir gefälligst sagen ob es dieselbe Malerei ist.

Ich werde Ihren Vorschlag der Kommission der Museen vorlegen. Ich fürchte jedoch der Preis 2800 R zu hoch für uns. Ist es ihr letzter Preis?

Hochachtungsvoll .

Der Hauptkonservator,

PAUL KLOSTERMANN * ANTIQUITÄTEN
MÜNCHEN, OTTOSTR. 4 (DARMSTÄDTER BANKHAUS) / TEL. 54490
BANKKONTO: DARMSTÄDTER UND NATIONALBANK KONTO NR. 2844

Munich, 13th of Sept. 1928

Musées royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique

Bruxelles

9 Rue de Musée .

Dear Sir !

J possess a picture painted on wood of which J believe that it is a work of A. Van Noort (Adam the older) 1557 - 1641 , 93 x 178. The colours in best condition, but the wood of the painting twotimes broken, which fault could be easily restored because the faces are not touched by the fracture. The price of the picture therefore is modest, it costs only twothousand-and eighthundred R.-Marks freehold. J enclose a photographie and J beg you should kindly to send it back, if you are not interested in buying this picture.

Truly yours

Paul Klostermann

2800 M
x 8

22,400

7
Munich
9/11
a. H. K. ...
a. H. K. ...